



Revalorisation minimale des allocations chômage : +0,6%

Hier s'est tenu le Conseil d'Administration de l'Unedic du 29 juin, où il a été question, comme chaque année de la revalorisation de l'allocation chômage.

FO a proposé une revalorisation de 1,2 % destinée à compenser la hausse de l'inflation sur l'année. Cette proposition n'a pas été retenue, les organisations patronales s'étant mises d'accord pour 0,6%. FO ainsi que les autres organisations syndicales se sont abstenues lors du vote pour marquer leur désaccord avec cette revalorisation insuffisante.

Dans un contexte économique de sortie progressive de la crise, dans lequel les restructurations et suppressions d'emploi se poursuivent, les incertitudes sur l'emploi sont fortes, le retour à un emploi durable difficile, FO déplore que les demandeurs d'emploi soient laissés pour compte, avec une revalorisation minimale de 0,6% !

Ce n'est pas en appauvrissant les demandeurs d'emploi que l'on relancera le marché du travail et l'économie !

Paris, le 30 juin 2021

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeaugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07